



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**PÔLE DE COORDINATION DES POLITIQUES
INTERMINISTÉRIELLES ET INGÉNIERIE TERRITORIALE**

N° Spécial

20 Juin 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial PCPIIT du 20 Juin 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET INGENIERIE TERRITORIALE	Page
PCPIIT/ DDPP N° 2019-36	12.06.2019	Arrêté portant renouvellement des membres de la commission de surendettement des particuliers du département des Hauts-de-Seine.	3
PCPIIT N° 2019-37	18.06.2019	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Laurent FOURQUET, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine par intérim, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine	4

POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET
INGENIERIE TERRITORIALE

Arrêté PCPIIT/DDPP n° 2019-36 du 12 juin 2019 portant renouvellement des membres de la commission de surendettement des particuliers du département des Hauts-de-Seine.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la consommation et ses articles L 712-4 et R.712-3 à R.712-7 ;
Vu la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires ;
Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation ;
Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
Vu la lettre de motivation de Madame Sylvie DUNAUD du 4 février 2019 ;
Vu l'avis de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles en date du 29 mai 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er : La commission de surendettement des particuliers des Hauts-de-Seine est composée comme suit :

a) Représentants de l'État :

- le préfet, président, ou son délégué, ou les deux représentants du délégué ;
- le directeur départemental des finances publiques ou son délégué, ou les deux représentants du délégué ;
- le directeur régional de la Banque de France de la région Ile-de-France ou son représentant.

b) Représentants de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'Investissements (AFECEI), pour deux ans :

Titulaire :

Mme Gaëlle SANLAVILLE
BNP Paribas Personnal Finance

Suppléante :

Mme Valérie DELYILLE
Banque ONEY

c) Représentants des associations familiales ou de consommateurs, pour deux ans :

Titulaire :

Mme Chantal REBISCOUL
Association des consommateurs de Neuilly

Suppléante :
Mme Martine SAINTOIN
Association des consommateurs de Neuilly

d) Représentants du domaine de l'économie sociale et familiale, pour une durée de deux ans renouvelable :

Titulaire :
Mme Lola ANTHON
Mairie de Levallois-Perret

Suppléante :
Mme Jacqueline MUSIAL
Mairie de Courbevoie

d) Représentant en qualité de spécialiste juridique, pour une durée de deux ans renouvelable :

Titulaire :
Mme Sylvie DUNAUD
Juriste d'entreprise à la retraite

Article 2 : L'arrêté PCPIIT n° 2018-58 du 16 octobre 2018, portant renouvellement des membres de la commission de surendettement des particuliers du département des Hauts-de-Seine, est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de la protection des populations, le directeur départemental des finances publiques et le directeur régional de la Banque de France Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 12 juin 2019

Le Préfet,

Pierre SOUBELET

ARRETÉ PCPIIT n° 2019-37 du 18 juin 2019 portant délégation de signature à Monsieur Laurent FOURQUET, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine par intérim, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine

**Le Préfet des Hauts-de-Seine
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 mars 2019 chargeant Monsieur Laurent FOURQUET de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent FOURQUET, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture au public et à la fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 18 juin 2019

Le Préfet,

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>